

**CHER** ■ Une vingtaine de communes bénéficient du cinéma itinérant qui reprendra en septembre

# Le cinéma itinérant doit se projeter

Le cinéma rural itinérant du Cher a dû faire face à des difficultés financières mois les communes qui en bénéficient ont mis la main à la poche. La réflexion se porte sur les communautés de communes.

François Lesbre

francois.lesbre@centrefrance.com

**A**près être passé du 16 aux 35 millimètres, le cinéma rural itinérant du Cher doit maintenant se tourner vers le numérique. Mais il a d'abord dû faire face à une crise financière qu'il fallait résorber.

Camille Girard, coordinateur du cinéma itinérant au sein des foyers ruraux indique que l'exercice 2011 a entraîné un déficit de 15.000 euros. Le budget annuel pour l'activité est de 100.000 euros sur les 150.000 euros du budget des foyers ruraux.

« La fédération départementale des foyers ruraux ne pouvait pas combler ce déficit faute de provision alors il a bien fallu trouver une solution », indique Camille Girard.

## La participation financière des communes

Les vingt communes avaient une base de participation de 100 euros fixes et de 20 centimes par habitant. Une réunion s'est déroulée le 2 avril à Alligny avec l'ensemble des communes pour établir de nouvelles bases pour la participation financière. Il a été décidé que la

participation fixe passait à 500 euros avec 40 centimes par habitant. Un effort financier que des communes comme Alligny, Menetou-Salon ou Touchay ont été les premières à accepter.

## Une salle de référence

« Seules trois communes sont encore réticentes. Lury-sur-Arnon a mis son activité en sommeil, Vignoux-sous-les-Aix ne souhaite pas donner plus et Sainte-Solange ne peut

pas », ajoute le coordinateur. Ce dernier s'empresse de dire que cet effort ne sera pas suffisant pour couvrir l'ensemble des frais de personnel essentiellement. « La fédération des foyers ruraux du Cher s'est engagée à voir du côté du sponsoring mais c'est surtout la réflexion sur les communautés de communes qui doit être lancée », indique-t-il.

Problème, le maillage des communes déjà concernées par le cinéma itinérant n'est pas très équi-



FILMS. Camille Girard, coordinateur du cinéma rural itinérant dans les locaux du lycée agricole. PHOTO FRANÇOIS LESBRE

libré. Beaucoup se trouvent dans la communauté des Terres Vives par exemple. Mais la projection d'un film dans une commune ne profite pas qu'aux habitants de celle-ci.

« L'idéal serait d'avoir une salle de référence au sein de la communauté de communes, plus confortable et plus adaptée au spectacle vivant. Cela ne peut se dérouter que de manière progressive mais c'est sans doute inéluctable. La réalité économique

ne nous permet plus d'être en total accord avec nos valeurs. » avance Camille Girard.

Le cinéma itinérant c'est la possibilité de voir des films, une fois par mois, sans être obligé de se déplacer dans les villes qui possèdent des cinémas à demeure. Des films de qualité qui sont autant de succès que des films d'art et essai.

« On se serait fait lyncher si on n'avait pas proposé Intouchables », confie le coordinateur. ■

## EN CHIFFRES

**300**

Le nombre de séances à l'année.

**40**

Le nombre de films proposés.

**10.000**

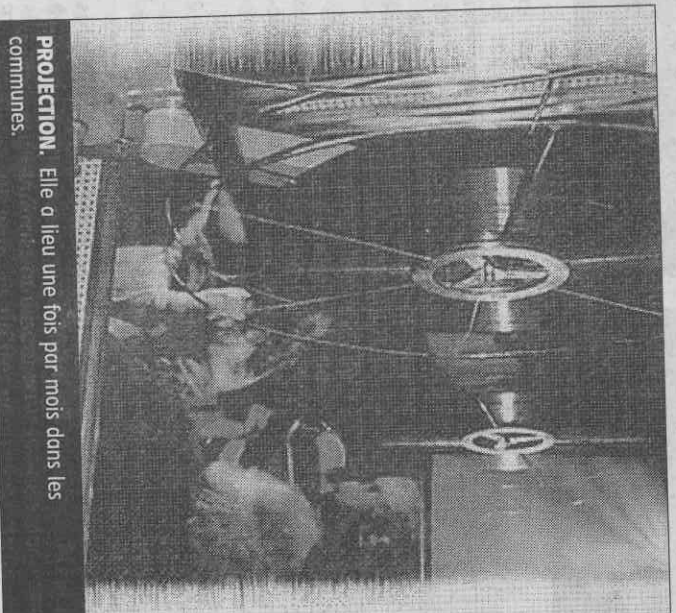
Le nombre d'entrées réalisées à l'année.

## Le cinéma itinérant est aussi un « lieu de relation sociale »

Parmi les communes (1) qui ont tout de suite adhéré à la solution financière, il y a Menetou-Salon.

Frédéric Girard, secrétaire de la mairie, explique qu'il était normal de « rendre service à la population en conservant cette projection du mercredi soir mensuelle ainsi que les projections le mercredi après-midi pour les scolaires durant la période des vacances de Noël et de Pâques.

Laurent Martin, élu au conseil municipal, fait le lien entre la commune, l'association Menetou-Salon en fête et les foyers ruraux du Cher : « Le cinéma itinérant est un lieu de relation sociale avec cette



PROJECTION. Elle a lieu une fois par mois dans les communes.

## Le cinéma doit passer au numérique l'année prochaine

Le cinéma itinérant n'a pas de problème pour trouver le financement du passage au numérique c'est surtout un matériel compact et le plus léger possible.

Avec l'État et la Région, le passage au numérique est financé à 90 %, ce n'est donc pas sur ce point que cela coïncide. Le cinéma itinérant compte surtout sur un projecteur aussi peu lourd que l'actuel qui pèse 37 kilos.

## Cinq heures c'est trop

Or pour l'instant, le projecteur numérique tourne autour des 50 kilos ce qui est encore trop quand le projectionniste en a pour cinq heures en tout entre

le déplacement, l'installation et le remballage.

« Il y a une urgence car les tirages de copie de films se font de plus en plus rares. On comprend l'intérêt d'un distributeur quand cela coûte mille euros par copie. Il n'y aura plus de pellicules d'ici la fin de l'année, c'est pourquoi nous serons équipés normalement en début d'année prochaine », informe Camille Richard.

Le CNC (Centre national du cinéma) a beau assurer qu'il restera des copies en 35 millimètres, il vaut mieux se couvrir quant au choix futur de long-métrage. ■

(1) Neully-en-Sancerre, Vignoux-sous-les-Aix, Soulangis, Lury-sur-Arnon, Les Aix-d'Angillon, Sainte-Solange, Pigny, Henrichemont, Menetou-Salon, Chavannes, Vesdun, Sévry, Gron, Saint-Palais, Touchay, Herry, Rians, Belleville-sur-Loire, Alligny.